

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 411 16 juin 1977
Quatorzième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc
Abonnement
pour une année : 48 francs

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro:
Rudolf Berner
Claude Bossy
Jean-Daniel Delley

411

Domaine public

L'Etat en question

La campagne qui a précédé le vote sur le paquet financier a révélé, comme jamais, une crise de méfiance à l'égard de l'Etat.

Peut-il s'agir d'autre chose que de méfiance, quand un projet de gouvernement, soutenu très largement par le Parlement, ayant reçu l'approbation des Cantons, est désavoué aussi nettement par le peuple, d'un bout à l'autre de la Suisse, à une exception près.

Si, dans toutes les motivations de vote, on décompte le refus des paysans, des cafetiers, des vigneron, des coiffeurs, celui des « Neinsager » de tempérament, pour ne prendre que ces catégories-là de citoyens mécontents, il reste, au-delà de la question financière qui était posée et de la technique fiscale, un refus de l'Etat, y compris chez des citoyens qui, professionnellement, lui appartiennent.

Ces attitudes peuvent assez facilement être typées. On observe, bien sûr, une méfiance de droite. L'Etat dépense trop. La fiscalité est trop lourde. Parfois l'accent est mis sur la défense du fédéralisme. Le plus souvent, les milieux économiques tirent les ficelles, mais la portée populaire de cet anti-étatisme-là est incontestable.

Les socialistes, ce fut très frappant dans cette campagne, se sont faits les défenseurs de l'Etat. Il protège les faibles; il redistribue les revenus; il soutient la vie économique, etc. Les socialistes tendaient à identifier Etat et Etat social...

Il y avait enfin un anti-étatisme d'extrême-gauche. Les formules donnaient quelque chose comme: l'Etat capitaliste n'est pas le nôtre, l'Etat des trusts ne nous concerne pas, nous ne sommes pas responsables de... etc.

La confusion est prodigieuse. La droite critique l'Etat (cette critique étant exercée même par des magistrats en situation majoritaire, dénonçant par exemple le « socialisme administratif ») et une partie de la gauche dénonce cet Etat, comme étant celui de la droite.

On pourrait se contenter de constater cette assez large démissionnisme.

Mais il est clair aussi que le rôle de l'Etat doit être analysé au-delà des simplismes du type, l'Etat c'est les technocrates, ou l'Etat c'est Ciba-Geigy. Il s'agit en fait d'une institution ayant son idéologie, à l'intérieur de laquelle s'affrontent, pour l'obtention d'une part budgétaire prépondérante, d'autres institutions, telle l'institution scolaire, universitaire, la recherche, la médecine, la police, l'armée, les transports, la paysannerie, et ainsi de suite.

La lacune théorique fondamentale qui est apparue lors de cette campagne, c'est l'absence d'une analyse critique du rôle des institutions à l'intérieur de l'Etat. Non seulement en fonction de leur coût, mais de leur contenu idéologique.

Cette critique-là permettrait d'échapper aux simplifications extrêmes: « L'Etat, c'est la répression » ou « L'Etat c'est la redistribution ».

C'est bien un des sujets essentiels qu'il nous faudra, ici, développer.

A chacun son peuple

Au lendemain du rejet de la TVA, le peuple suisse allait balayer tous ces fonctionnaires inutiles, le peuple suisse allait rompre avec l'Etat bourgeois coupable de lui avoir suggéré une fiscalité anti-sociale, le peuple suisse allait réclamer des économies à tous crins pour équilibrer le budget de la ménagère fédérale. Mouvements xénophobes, extrême-gauche et extrême-droite tiraient chacun de leur manche un peuple suisse à leur convenance. A chacun son peuple suisse; mais la majorité de « non » issue du scrutin ne se retrouvera sur aucun projet positif. Et devant l'insistance de la droite à réclamer des économies, s'imposeront une fois de plus les rapports de force traditionnels.

Le Conseil fédéral, et plus particulièrement le radical vaudois Chevallaz, spécialement concerné,

● FIN EN DERNIÈRE PAGE

Après Chiasso : rien ne va plus

La confiance et la crédibilité : tels ont été les mots-clefs de l'allocution prononcée par M. Fritz Halm, président de l'Union centrale des associations patronales, devant l'assemblée des délégués réunie à Lausanne le 1er juin dernier.

On pouvait attendre en effet que le patronat tire en quelque sorte la leçon des malversations bancaires apparues ces derniers mois au grand jour, qu'il remette l'église au milieu du village en plaçant clairement le pouvoir bancaire devant ses responsabilités, qu'il se livre en définitive — tout peut arriver ! — à une manière d'autocritique.

« Confiance et crédibilité », à première vue, on ne pouvait choisir meilleur thème de réflexion pour engager le débat tant attendu.

Rien de tout cela ! Chiasso connais pas ! M. Fritz Halm n'a pas senti le vent du boulet. M. Fritz Halm en est resté à donner des cours de bonne conduite à l'Etat, ce monstre de duplicité, incapable d'inspirer la moindre confiance, bête noire de « entrepreneurs » en quête pathétique de « crédibilité » : « Si l'on veut susciter la confiance en l'avenir, l'entrepreneur doit avoir aussi la garantie que lui soit toujours octroyée une marge suffisante pour prendre lui-même les décisions nécessaires à l'entreprise, et que les règles fondamentales du marché libre restent à la base de notre système d'Etat. Les défaillances individuelles ne doivent pas être le prétexte pour réclamer un changement immédiat de régime ».

Il y va de la « relance » ! Que l'Etat reste à sa place et les bénéfices seront bien gardés ! Si la reprise économique tarde, c'est bien sûr que l'Etat, encore et toujours lui, se mêle de ce qui ne le regarde pas : « Il n'existe pas de pays où l'Etat ait pu juguler la récession et relancer le processus dynamique du redressement économique en amplifiant ses interventions, prescriptions, ordonnances et interdictions, ou en imposant des charges plus lourdes aux entreprises; mais il

existe maints Etats où l'énergie créative a été étouffée par la bureaucratie étatique et les décrets promulgués à un rythme toujours plus effarant, ou bien c'est l'esprit d'initiative qui a été sacrifié aux puissances politiques; il en est résulté une détérioration funeste du climat économique et social, menaçant de ruiner non seulement l'économie mais aussi la démocratie ».

Tirer la leçon de l'incapacité de notre économie à faire face à la « récession » sans renvoyer des milliers de travailleurs étrangers retrouver le chômage dans leur pays d'origine, sans faire pression sur les salaires, sans mettre en question les acquis sociaux, ce serait faire preuve du plus vulgaire opportunisme : « L'économie se base sur la confiance et la crédibilité; une politique clairement délimitée et dont les priorités sont nettement accusées crée une disponibilité bien plus que ne le ferait une politique d'opportunisme, qui risque d'être renversée par de nouvelles circonstances imprévues ».

Bref, la leçon de la « crise » et de Chiasso, pour M. Fritz Halm : donnez-nous davantage de marge de manœuvre !
Cqfd.

GENÈVE

Des personnalités à surveiller de près

La vague d'arrestations et d'inculpations qui frappe, à Genève, les milieux d'affaires — avocats, notaires, promoteurs, entrepreneurs — souvent proches des partis bourgeois, ne semble pas près de s'interrompre. La seule affaire de Plan-les-Ouates ne paraît pas totalement — et c'est le moins que l'on puisse dire — éclaircie et l'on peut gager que la récession, telle le reflux, laissera encore quelques poissons échoués sur le rivage.

Si la gauche ne triomphe pas trop bruyamment, on peut cependant y voir des sourires entendus : on n'attendait pas un tel soutien objectif de la

part de la droite à quelques mois des élections cantonales !

Cette situation appelle quelques remarques.

La discrétion de la presse tout d'abord, que l'on n'a jamais vue à l'avant-garde de la curiosité. N'a-t-il pas fallu attendre plusieurs semaines avant qu'elle donne une explication d'ensemble de l'affaire de Plan-les-Ouates ? A propos de la banque Leclerc, les journaux du bout du lac se sont également montrés timides. Ne les a-t-on pas vus s'abstenir de répercuter l'interview du vice-directeur de la commission fédérale des banques, selon lequel il n'y avait pas seulement maladresse du banquier privé — ce sont les tours d'Aminona que tout le monde a citées — mais aussi malhonnêteté, détournements de fonds par le biais d'une société financière, de sociétés financières ayant leur siège à l'étranger ?

Cette discrétion de la presse favorise la complicité des groupes politiques qui en général sont parfaitement au courant des activités douteuses de certains de leurs partisans. Ces derniers, parce qu'ils sont souvent magistrats, jouissent d'une impunité presque totale dans les rangs de leur parti... jusqu'au dernier moment.

Le climat est en effet favorable à la gauche, moins « impliquée » que les formations bourgeoises, à la fois sur le plan public et sur le plan privé. Mais cela pourrait changer ! Dès lors, c'est tout un système qui doit faire l'objet de sérieuses réformes. On connaît le projet de loi socialiste sur les « incompatibilités » au plan communal. Il faudrait aller plus loin, après ce premier pas important. On attend que

— les partis organisent et exercent un contrôle plus serré sur « leurs » élus;

— la sélection des candidats soit plus sévère (cela ne va pas de soi, contrairement à ce que l'on pourrait croire !);

— une rotation des fonctions soit mise sur pied de façon rigoureuse;

— les cumuls (mandats de représentation publique dans des conseils d'administration, par exemple) soient proscrits dans la mesure du possible.

L'apprentissage moyennant finances

Pour eux, la conclusion est claire : le monde est mal foutu, justice zéro, une seule loi la loi du fric, tu travailles tu travailles pas c'est du pareil au même, rideau.

Ils étaient cent cinquante, le 5 mai dernier, terminant vaille que vaille leur cycle d'orientation, à se présenter à l'examen de sélection pour l'apprentissage combiné.

La mécanique, c'était leur ultime revendication, souvent leur raison de vivre. A la clef, leur place dans la société. Bien avant quatorze ans, ils « maquillaient » leurs boguets pour épater les copains du quartier (colère des concierges, contrôles policiers et plaintes des voisins).

Le 5 mai donc, ils se retrouvent un bon nombre dans la salle d'examen pour le quitte ou double. Les épreuves ont été mises sur pied par la section genevoise de l'Union des professionnels suisses de l'automobile.

Contre le laxisme

Ce qu'ils ne savent pas, c'est que les patrons ont décidé, cette année-ci, de sévir. Pas du tout en raison de la conjoncture, mais pour réagir contre un certain laxisme dans la formation soclaire. Les maîtres d'apprentissage grognent de plus en plus : « Les nouvelles volées ne savent même pas faire une règle de trois; les fractions, n'en parlons même pas; on leur apprend juste à poser des plots les uns à côté des autres ».

En sortant de la salle d'examen, un des gars a l'air plutôt optimiste : « Il y avait pas mal de problèmes d'arithmétique et de calcul, des roues qui tournent dans des sens différents et à des vitesses inégales... ».

Quelques jours plus tard, le verdict. C'est l'hécatombe. Sur les cent cinquante, quarante reçus.

Ironie du sort : le nombre des places d'apprentissage disponibles est de quatre-vingts.

Une information, pour le moins inattendue, se répand alors comme une traînée de poudre : il reste quelque espoir pour les recalés; certains patrons sont prêts à engager les candidats qui ont échoué.

Et en effet, la nouvelle se confirme : certains, dans la centaine qui n'ont pas franchi le barrage de la sélection, trouveront une place... à condition de verser la somme de 1500 francs !

On croit rêver. Pour avoir droit à apprendre à vidanger, faut-il d'abord graisser la patte de l'employeur ?

L'explication, pourtant, coule de source, et se

7 millions de moins de 25 ans

Le chômage n'est, à l'évidence, qu'une des causes du désarroi croissant d'une large proportion de la population dite « jeune » : entre de plus en plus en ligne de compte une remise en cause profonde de l'existence telle que la conçoivent les adultes « intégrés ».

Il n'en reste pas moins qu'un nombre croissant de jeunes gens restent, à la fin de leur scolarité, souvent pendant des mois, voire des années, en quête d'un travail qui leur permette de gagner leur vie.

En 1975, la proportion des chômeurs s'élevait, dans les pays de l'OCDE, à 5,3 % soit environ 17 millions de personnes; parmi celles-là, 41 %, soit 7 millions avaient moins de vingt-cinq ans. Et ces statistiques ne cernent pas le problème dans son entier, beaucoup s'en faut : la plupart du temps, les données officielles ne recensent que les jeunes gens qui ont déjà eu une place et se retrouvent par la suite sans emploi...

Il n'est guère qu'un seul point sur lequel les travaux des spécialistes internationaux en la matière convergent : le marasme n'est pas dû seulement à la récession, il est la conséquence d'un mal plus durable, plus fondamental, « structurel », qui affecte notre organisation sociale. Et de mettre l'accent sur certains symptômes plus évidents que

trouvent blanchis, du moins individuellement, les patrons « miséricordieux ». L'apprentissage combiné coûte cher, une partie des frais sont pris en charge par l'Etat, l'autre par l'association patronale. Conséquence : ceux qui ont échoué doivent payer eux-mêmes la part annuelle du patron aux coûts de la formation.

La sévérité à l'examen est ainsi rentabilisée... Sélection aveugle, exceptions moyennant finances, la conclusion est rapidement tirée. C'est le progrès. En mai, fais ce qu'il te plaît, comme disait le préfet de Paris Grimaud, égrenant ses souvenirs de mai 1968.

d'autres : aucune législation efficace ne favorise l'insertion des jeunes gens sur le marché du travail, aucune mesure n'est envisagée qui ménage une transition acceptable entre le monde scolaire et la vie professionnelle, etc.

Dans la plupart des pays — l'Organisation internationale du travail en témoigne — les jeunes gens réagissent négativement à l'égard de leur travail : près des deux tiers d'entre eux (dont la majorité de ceux qui sont sans qualifications professionnelles précises) désireraient changer de profession.

Une statistique parmi d'autres :

Pourcentage de jeunes gens parmi les chômeurs

	1974	1975	1976
	%	%	%
Belgique	20,7	31,5	32,3
France	32,6	37,4	37,6
RFA	28,4	28,6	
Italie	32,6	34,1	
Pays-Bas	30,8	36,0	36,3
Grande-Bretagne	30,4	41,9	43,9
Suisse	7,4	29,7	29,2

Migros-Genève: la normalisation des travailleurs

Le verdict était tombé, tranchant : l'attitude du monteur d'antenne ne convenait plus ! On le retira donc de son toit et on le chargea, entre autres, du transport des appareils frigorifiques.

Bien sûr, le monteur d'antenne tenta de se défendre. Mais le certificat médical de son médecin privé ne fit pas le poids face à la contre-expertise menée par deux médecins rémunérés par la Migros : sa santé lui permettait bien de se livrer à de lourds transports. Un point c'est tout.

Et pour couronner le tout, il s'avéra qu'il « entretenait de mauvaises relations personnelles et professionnelles avec son entourage ». Son cas devenait pratiquement désespéré. Qu'il obtienne des trois quarts de ses collègues de travail (dans son atelier) — un exploit si l'on songe à la tension actuelle sur le marché du travail et au climat d'émulation propre à la Migros — une attestation selon laquelle ils avaient entretenu avec lui d'excellents rapports n'allait rien y changer. Son licenciement était inéluctable. Disparaît le salarié dont le franc-parler, l'esprit d'indépendance, sont incompatibles avec la « participation » style Migros.

On dira : un cas navrant, mais une exception; ne généralisons pas; on ne sait pas tout...

De Migros au commerce de détail en général

On ne va pas, certes, clouer au pilori une entreprise aussi rapidement. Mais le licenciement de ce monteur d'antenne ne saurait être passé sous silence. En fait, il est révélateur d'un climat économique et social; et s'il peut se passer à Migros-Genève, on imagine facilement quelle est la situation dans le commerce de détail en général, tant certaines constantes se retrouvent dans toute la branche.

Dressons donc la toile de fond ! L'expansion sans fin des années soixante-début septante est terminée. L'augmentation du chiffre d'affaires est cassée et la concurrence est plus vive que jamais.

Alors, on rationalise, comme disent les managers. Dans le secteur de la distribution, cela se traduit par une pression sans précédent sur le personnel, sur le nombre de personnes engagées, sur l'organisation du travail, et accessoirement, dans le cas de la Migros, sur les salaires.

Malgré l'augmentation du chiffre d'affaires, les effectifs de la Migros sont en baisse : — 817 pour l'ensemble de la Suisse. Le rapport d'activité 1976 de Migros-Genève ne donne pas ce type de renseignement, mais la baisse peut y être évaluée à deux cents personnes.

Réajustement à froid

Le tassement dans les effectifs est sensible dans chaque magasin (quoiqu'une partie de la compression du personnel puisse être imputée, comme on le verra, à une centralisation des activités). On l'imagine : cette diminution des frais salariaux a été obtenue sans aucun licenciement pour motif économique. Le réajustement a eu lieu à froid : non-remplacement des partants, non-renouvellement du contrat de nombreux auxiliaires (ces derniers avaient été fort adroitement attirés auparavant hors du contrat collectif).

Parallèlement, d'autres opérations se succédaient. Ce fut, entre autres, la mise à l'écart des « fortes têtes » : la bonne marche des entreprises l'imposait. Ce fut également à l'égard d'une catégorie bien différente d'indésirables, une autre campagne, laquelle tombait juste à pic en ces temps de surveillance des coûts salariaux : la lutte systématique contre les charpardeurs. Pendant des semaines, les tableaux d'affichage ont vu défiler les annonces de licenciement pour ce motif, établies nominale. L'offensive devait prendre fin aussi brusquement qu'elle avait débuté. A croire que les vols avaient totalement cessé...

Mais la reprise en main, ce ne fut pas seulement cet « assainissement » du personnel, ce fut également — découverte de la taylorisation oblige —

l'accent porté sur la rationalisation : pour tenir des objectifs de plus en plus ambitieux avec un effectif réduit, une réorganisation des tâches s'imposait...

La boucherie et les cuisines sont centralisées. Fini le temps où, face à la ménagère, le boucher s'efforçait de répondre aux demandes particulières ! Désormais, par moins dix degrés et dans le bruit, les bouchers de la chaîne du froid préparent la viande préemballée. Les repas sont, pour l'essentiel, préparés dans la cuisine centrale, surgelés et distribués dans les succursales, par un responsable et par une aide.

Chauffeurs et magasiniers ont vu, eux aussi, disparaître une grande part de leur autonomie dans l'effort systématique d'organisation de leur activité. Est-ce un bien, est-ce un mal ? Le décor des années précédentes a en tout cas presque complètement disparu. Les gestes de chargement ont été normalisés, les trajets minutés. Désormais, chacun sert le « planning » à la minute près. L'entreprise a certes gagné en efficacité, en compétitivité, mais quels sont les avantages des salariés ? Fini, en tout cas, le café que l'on prenait quand on en ressentait le besoin « urgent »... et le coup de collier qui s'ensuivait inévitablement ! Aujourd'hui, le moindre retard entraîne impatience et énervement dans les succursales qui attendent. Voici venue la nouvelle solidarité obligatoire.

Des chronométrateurs opèrent dans les magasins. Leur mission : examiner si, grâce à des déplacements de personnel dans la journée, il serait possible de s'adapter aux variations du nombre des clients et économiser, ici encore, de la main-d'œuvre.

L'appauvrissement des tâches

Bref, au moment même où dans les usines, la chaîne, la taylorisation est remise en question, au moment où l'on encourage son remplacement par la mise au point d'activités plus complètes, plus responsables, plus autonomes, la Migros, elle, organise l'appauvrissement des tâches dans un

secteur tertiaire où — c'est un lieu commun de le constater — elle donne le ton. Pour diminuer la charge financière du travail, on pèse donc sur les travailleurs, et plus particulièrement sur le nombre des postes de travail; mais il est bien sûr possible, en l'état actuel de la législation, de peser sur certains salaires! Ainsi, un certain nombre de femmes ont appris que leurs salaires étaient bloqués désormais...

Salaire féminin, salaire d'appoint

En fait, l'échelle des rémunérations à l'engagement du personnel féminin laisse à penser que la poussée vers la satisfaction de certains principes

Migros-Genève, quelques chiffres

— *Chiffre d'affaires :*

1974 : 493,3 mio (total Suisse : 5 423,8)

1975 : 515,2 mio, + 4,4 % (total Suisse : 5 680, + 4,7 %)

1976 : 521,5 mio, + 1,2 % (total Suisse : 5 809, + 2,3 %)

— *Nombre de magasins :*

1975 : 33 (Suisse : 446)

1976 : 33 (Suisse : 448)

— *Personnel :*

Aucune indication dans le rapport 1976; en 1974, l'effectif était de 2658 personnes (sur le plan suisse, le total a baissé de 817 unités entre 1974 et 1976).

Migros-Genève a été, jusqu'il y a peu un des derniers fiefs de la famille Duttweiler « grâce » à son directeur Alfred Gehrig; le départ et le remplacement de ce dernier ont provoqué une réorganisation importante de l'entreprise.

de bas comme « à travail égal, salaire égal » appartient déjà au passé : s'amorce, au contraire, un retour vers une « doctrine de rémunération » dont on a assez montré les injustices, et qui est fondée sur une dépréciation du rôle du salaire

féminin, considéré avant tout comme un salaire d'appoint.

Dans la pratique, ces différentes campagnes de « normalisation » économique et financière après le « boom » des années soixante aboutissent à des situations extrêmes dont il est difficile d'apprécier l'importance réelle dans l'organisation de l'entreprise considérée dans son ensemble.

Il n'en reste pas moins que, au chapitre de la compression des effectifs, il semble que les objectifs aient été quelquefois dépassés. La « robotisation » des tâches a provoqué de nombreuses démissions, en particulier chez les bouchers et les chauffeurs. Conséquence paradoxale eu égard à la tension généralisée sur le marché de l'emploi : certains besoins sont maintenant difficilement couverts et les augmentations de traitement proposées ne suffisent pas toujours à retenir les démissionnaires !

Une constatation importante dont la portée véritable ne doit pas être exagérée : la démission n'est pas à la portée de tous, et surtout pas à la portée des femmes, des étrangères qui, caissières ou vendeuses, forment une partie importante du personnel.

Feu vert pour les petits chefs

Plus évident en revanche — et ce constat vaut pour tout le secteur de la distribution : la détérioration du marché de l'emploi a permis aux « petits chefs » (gérants adjoints, chefs de rayon) de reprendre leurs « troupes » en main et d'imposer la plus stricte des disciplines. La rigueur avec laquelle ils traitent leurs subordonné(e)s doit être à la mesure de leurs ambitions, ainsi qu'à celle de la concurrence effrénée qu'une politique constante et sans merci de stimulation fait régner entre eux. Dans un tel climat, seule compte l'augmentation du chiffre d'affaires.

Par ailleurs, des conditions de travail de plus en plus dures, évidemment, pour les frontaliers (on peut se faire une idée de leur nombre en partant du total des travailleurs français qui était, en

1974, de 968) : en cas de licenciement, ils ont fort peu de chances de retrouver du travail; ils sont donc acculés à une docilité dont on ne manquera pas de profiter... sur l'autel de l'efficacité commerciale, comme il se doit.

Contrat collectif négocié à Zurich

Une telle atmosphère dans les magasins ne favorise pas comme on peut le penser, l'activité syndicale. La FCTA, Fédération suisse des travailleurs du commerce, des transports et de l'alimentation, organisation majoritaire à Migros-Genève, regroupe environ quatre-vingts membres (les membres de la FCTCA, syndicats chrétiens, ne dépassent pas la dizaine). En réalité, sa tâche première, la négociation du contrat collectif, est, pour l'essentiel, assumée par les dirigeants zurichois.

Les excellents rapports que la Migros entretient avec l'organisme syndical faïtier, ne l'empêchent pas de faire preuve de la plus grande raideur à l'égard de ceux des militants qui s'emploient, à l'intérieur des magasins et des ateliers, à mettre sur pied une défense des travailleurs digne de ce nom. Qu'ils appartiennent à la FCTA ou à la FCTCA, ces syndicalistes sont licenciés à la moindre peccadille. Et les moyens ne manquent pas pour provoquer l'écoeurement, changements de services, déplacement des vacances à la dernière minute. Il faut avoir les nerfs solides pour supporter de tels traitements. Certains résistent cependant à ce petit jeu; tel ce membre d'un comité FCTA d'entreprise, licencié finalement pourtant pour « mauvaise philosophie de vente »... Dire que la Migros-Genève traite ses travailleurs plus durement que ses concurrents du secteur alimentaire serait exagéré. On doit à la vérité de souligner que si l'appauvrissement des tâches y est particulièrement poussé, les salaires, les prestations sociales — mais est-ce là une compensa-

● SUITE ET FIN AU VERSO

Migros-Genève: la normalisation des travailleurs (suite et fin)

tion admissible? — y sont souvent supérieurs à la moyenne.

Couronnant le tout, le règne de la participation, style Migros. C'est probablement là que le bât blesse le plus sérieusement sur le plan de la politique d'ensemble du groupe. Car tous les efforts visant à une amélioration du chiffre d'affaires par la rationalisation, la centralisation, la compression des coûts salariaux trouvent leur aboutissement dans une technique de pression sur le personnel, appelé à s'identifier aveuglément à l'entreprise.

Inutile dès lors de vouloir prendre de la distance — sur le plan personnel comme sur le plan social — avec les objectifs assignés et la volonté de tout envisager sous l'angle de la consommation qui implique à la fois, et dans une très large mesure, la manipulation des consommateurs et celle des travailleurs. La participation n'est plus alors qu'une caricature, qui se manifeste par exemple comme telle dans les limites pratiques dérisoires assignées à l'activité des syndicats.

Le consommateur et le travailleur

Le climat qui est aujourd'hui à la défense des consommateurs ne doit pas faire illusion: la lutte acharnée que les distributeurs se livrent entre eux, si elle est parfois avantageuse pour le client, ne l'est pratiquement jamais pour le travailleur. Déjà mal loti en période de prospérité, il est, là, encore plus touché que les autres en période de crise; car il subit d'abord les retombées négatives de la concurrence: pressions sur les salaires, sur l'atmosphère de travail.

Risques d'une participation caricaturale, exploitation des travailleurs les moins protégés: la gauche politique et syndicale, les associations de consommatrices ne peuvent pas rester indifférentes.

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

A vendre

Je me suis dit: maintenant que le problème de la TVA est résolu, d'une manière ou d'une autre, la question va se poser de savoir que faire de notre argent... Voici donc quelques propositions, suggérées par des lectures, ma foi, assez variées: — Tout d'abord (dans la « Feuille des Avis officiels du canton de Vaud ») un *corbillard* à vendre:

« Bus Ford Transit.

36 000 km boîte à vitesses automatique. Dernière expertise le 20 août 1976.

A céder à un prix très intéressant. »

— Puis, dans « The Wall Street Journal » du 27 mai: un hélicoptère...

(Vous me direz que ça fait double emploi, mais deux d'entre vous, amis lecteurs, peuvent être intéressés par l'un ou l'autre de ces objets — qui à mon avis ne doivent pas être trop frappés par l'ICHA ou la TVA.)

— Puis, toujours dans « The Wall Street Journal », une offre qui réjouira les cœurs patriotiques:

« *The swiss army short...*

Le short de l'armée suisse (!) pour hommes et femmes (!!). Nos shorts de l'armée suisse sont faits de... (un terme que malheureusement je ne comprends pas: *denim*) super-tendre. Ces shorts fabriqués aux Etats-Unis sont coupés de manière à être tout à la fois fonctionnels et confortables. » Etc.

« Six poches, quatre sur le devant, deux derrière. Stylées et pourtant fonctionnelles. Quantité de place pour tout ce dont vous pouvez avoir besoin. » Pour 13 dollars, c'est donné.

Je dois dire que pour ma part, je rêve de voir M. Luisier porter un *swiss army short*, qui me paraît convenir tant à son genre de beauté qu'à ses convictions patriotiques et politiques.

— A son intention, je relève en outre dans le « *Tages Anzeiger* » du 6 juin 1977:

« *Das persönliche Kreuz von Papst Johannes XXIII...*

La croix personnelle du pape Jean XXIII. Seule reproduction autorisée officiellement en un tirage strictement limité. 5000 reproductions grandeur originelle, environ 14 cm, en argent pur. 5000 petites reproductions en or 14 carats, chaînette en or, grandeur environ 3,5 cm. 10 000 petites reproductions en argent pur (999), avec chaînette en argent... » Etc.

Le tout respectivement pour fr. 690, 515 et 138. « Avec l'autorisation expresse de l'archevêque de *Mesembria...* »

Je parlais de M. Luisier. Mais si vous avez un petit cadeau à faire à Mgr Lefèvre ou à l'un de ses amis, je suis persuadé que ça fera plaisir...

* * *

Trêve de plaisanteries!

Avez-vous lu de John Dubouchet, « La moto de Pelrino » (Laffont) et de Pierre Siegenthaler, « Histoires rauraques » (Ed. de la Prévôté, Moutier)? Si je me permets de les signaler, c'est que dans une littérature (romande) qui semble souvent ignorer le monde extérieur et même les problèmes intérieurs de notre temps, tous deux, le premier tout au long de son roman, le second dans une admirable nouvelle intitulée « Les vacances de Roberto », parlent des Italiens chez nous.

J. C.

DANS LES KIOSQUES

Anticommunisme

L'Institut des pays de l'Est, dont les origines remontent à 1948, publie un certain nombre de périodiques. La « Neue Zürcher Zeitung » (130) a donné des indications sur ces publications dont la base idéologique est l'anticommunisme. La publication la plus ancienne est le service d'information qui publie, hebdomadairement, depuis 1958, une revue de la presse de l'Union soviétique, de sept pays de l'Est européen et de la

Chine. Le service économique (*Wirtschaftsdienst*) donne des informations depuis 1959 sur le développement économique des Etats faisant partie du Comecon. Un bimensuel « *Zeitbild* », dont le frère romand s'appelle « *Bulletin d'études politiques* », ne se contente pas de publier des articles sur les aspects politiques, sociaux, culturels, scientifiques et économiques de la vie dans les pays communistes ou influencés par les communistes, mais aussi des commentaires sur la politique mondiale. La « *Freie Korrespondenzdienst* », dont l'équivalent français est le « *Service de presse I.S.E.* », fournit hebdomadairement à la presse suisse des articles sur les pays de l'Est européen ainsi que sur certains problèmes spéciaux. Enfin, pour les lecteurs pressés, un « *SOI-Bilanz* » livre des analyses synthétiques sur la politique mondiale. L'Institut possède en outre ses propres éditions qui publient livres et brochures.

— Dans le magazine hebdomadaire du « *Tages Anzeiger* », une synthèse, sous forme de débat notamment, à propos du « *numerus clausus* » dont la menace plane sur les facultés de médecine dans notre pays. Les interlocuteurs choisis : Alfred Gilgen, responsable de l'Instruction publique dans le canton de Zurich, le conseiller national lucernois démocrate-chrétien Alfons Müller-Marzohl, le vice-président de la Société des médecins zurichois, et Elisabeth Michel-Adler, spécialiste de la question au sein des instances fédérales concernées.

Protéger les femmes enceintes

Le débat sur l'interruption de grossesse est certes d'actualité; mais au-delà de cette question qu'il y a au demeurant peu de chances de voir tranchée définitivement lors de la prochaine votation fédérale de septembre prochain, c'est tout le problème du statut de la femme enceinte qui est posé, celui de la maternité également.

On sait bien sûr que l'assurance-maternité est

devenue en Suisse un véritable serpent de mer législatif : c'est depuis trente ans que le Parlement aurait dû la mettre sous toit... Mais au chapitre de la maternité, bien d'autres points méritent une profonde réforme législative, si l'on compare la situation de la femme dans notre pays avec celle d'autres européennes. Qu'on en juge plutôt par le rapide (cf. « *Weltwoche* » numéro 18) tableau ci-dessous (les normes de l'Organisation internationale du travail : un congé de maternité de

douze semaines, garantie du salaire pendant cette période où tout licenciement est par ailleurs considéré comme illégal) !

PS. Pour avoir une vue plus large de la situation de la femme dans le droit du travail helvétique, consulter l'étude publiée par la « *Revue syndicale suisse* » (organe mensuel de l'Union syndicale suisse) qui reproduit une étude très complète sur le sujet, signée par le juge fédéral Alexandre Berenstein (No 5, mai 1977).

Pays	Congé-maternité et prolongation sans indication du médecin		Salaire	Durée de l'interdiction de licenciement
RFA	14 semaines	Prolongation facultative d'un an. Réembauche garantie	14 semaines, 100 % du salaire	Dès le début de la grossesse jusqu'à 4 mois après la naissance
Autriche	16 semaines	Prolongation facultative d'un an. Réembauche garantie	16 semaines, 100 % du salaire	Dès le début de la grossesse jusqu'à 16 mois après la naissance
Italie	24 semaines	6 mois facultatifs, 30 % du salaire Réembauche garantie pendant un an	24 semaines, 80 % du salaire	Dès le début de la grossesse jusqu'à un an après la naissance
Pologne	16-18 semaines	Sur demande, congé non payé, réembauche garantie	16-18 semaines 100 % du salaire	Dès le début de la grossesse jusqu'à 16-18 semaines après la naissance
France	14 semaines	Une année facultative Réembauche garantie	14 semaines 90 % du salaire	Dès le début de la grossesse jusqu'à 12 semaines après la naissance
Suède	12 semaines	6 mois facultatifs pour le père ou la mère Réembauche garantie	12 semaines 90 % du salaire	Pas de réglementation
Suisse	8 semaines	Pas de prolongation	Après 1 an, 3 semaines; après 2 ans, 1 mois; de 2 à 4 ans, 2 mois; de 5 à 10 ans, 3 mois	8 semaines avant et 8 semaines après la naissance

A chacun son peuple (suite p. 1)

n'a pas trouvé dans la campagne, sur le terrain, l'appui que semblait lui valoir l'accord de toute l'officialité helvétique sur le paquet financier : double jeu des radicaux surtout, engagés de façon tapageuse pour le « non » à leur extrême-droite, pratiquement muets sur leur centre. Le moins impressionnant, ces dernières semaines, n'a pas été cet isolement gouvernemental, avec ces conseillers fédéraux qui couraient partout pour se faire écouter et qui ne trouvaient que des salles distraitement pour les entendre.

Le chef du Département fédéral des finances croit pouvoir, si on l'a bien compris, remettre la TVA sur le métier à parti des 40 % de « oui » acquis le week-end dernier. Ce serait bien dans la tradition helvétique... Mais en attendant ? D'ores et déjà, il faut exclure une procédure exceptionnelle d'urgence (fondée sur l'article 89 bis). A la fois parce

que notre situation économique et financière ne l'impose pas, quoi qu'en dise la droite, crispée sur les « économies » depuis des mois, mais aussi parce que ce serait une interprétation abusive du « non » du souverain, un « non » multiple et qui ne justifie pas que l'on revienne sur les acquis sociaux (AVS, assurance-maladie, recherche, etc.), bien que cela soit l'un des buts du chantage organisé par les formations bourgeoises.

En fait, l'après-12 juin prend la forme d'un test. Verra-t-on le Conseil fédéral céder à MM. Fischer et consorts, organiser un démantèlement de la politique sociale en contre-partie d'un « oui » à une nouvelle version de la TVA ? Alors, la gauche devra revoir sa position. Verra-t-on le Conseil fédéral chercher une voie centriste, faisant fi des pressions et des ultimatum des groupes qui se préparent depuis des mois effrontément au second round fiscal ? Alors, un débat clair sur la question pourrait s'instaurer au-delà des manœuvres de coulisses.

tions fédérales (24,9 %). Il s'agit de Vevey, Aubonne, Cossonay, Sarine-Campagne, Yverdon, Morges, Lausanne et Payerne.

Au-dessous de la moyenne

Entre un cinquième et un quart des électeurs votent socialiste dans sept districts : Moudon, Oron, Lavaux, Veveyse, Saint-Maurice, Le Lac et Sion. Quatorze districts enregistrent une fourchette d'électeurs socialistes comprise entre 10 et 20 %. Il s'agit de La Neuveville, d'Hérens, du canton de Genève, d'Avenches, de Martigny (avec le Mouvement social indépendant), de Sierre, de Delémont, de La Gruyère, d'Echallens, de Nyon, de la Glâne, de Monthey, de la Broye et de Conthey (alliance avec le MSI). Ferment la marche, deux districts où moins d'un électeur sur dix a voté socialiste : Porrentruy et Entremont. Enfin, dans les districts des Franches-Montagnes et du Pays-d'Enhaut, il n'y avait pas de liste socialiste. C'était aussi le cas de l'arrondissement de Belmont dans le district d'Yverdon.

La force du parti socialiste

Avant des échéances électorales importantes, il est intéressant de connaître la force du Parti so-

cialiste dans les districts romands (au vu des dernières élections cantonales ayant eu lieu ces dernières années en Suisse romande). Les chiffres tels qu'ils se présentent :

Canton	Année	Part du Parti socialiste ¹ par rapport		Participation	
		aux votants	aux inscrits		
Genève	1973	17,6 %	(— 1,3 %)	7,9 %	44,8 %
Vaud	1974	26,5 %	(— 1,7 %)	11,0 %	41,6 %
Jura (6 districts)	1974	19,5 %	(— 0,9 %)	13,5 %	69,2 %
Fribourg	1976	22,0 %	(+ 1,2 %)	13,2 %	60,1 %
Valais	1977	15,1 %	(+ 1,5 %)	11,1 %	73,5 %
Neuchâtel	1977	34,5 %	(+ 1,1 %)	15,8 %	45,8 %

Le parti ne recueille nulle part la majorité absolue. Le meilleur score est atteint dans la vallée de Joux avec 40 % de suffrages socialistes. Suivent dans l'ordre décroissant cinq districts avec un pourcentage compris entre 35 et 40 % (Le Locle, Grandson, Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds et

Aigle). Huit districts comptent environ un tiers d'électeurs socialistes (entre 30 et 35 %). Ce sont le Val-de-Travers, Moutier, Orbe, la ville de Fribourg, le Val-de-Ruz, Boudry, Rolle et Courtelary. Huit autres districts dépassent encore la moyenne suisse, observée lors des dernières élec-

Dans les districts alémaniques

Les districts alémaniques limitrophes : en Singine, le PS recueille 17,5 % des suffrages, soit plus du double qu'en 1971. En Valais, un phénomène semblable est à remarquer à Brigue avec 18,6 % contre 12,3 % il y a quatre ans. A Viège, on note une timide percée (6,4 %). A Bienne, le Parti socialiste recueille 37,6 % des suffrages (PS romand 11,9 % et PS alémanique 25,7 %). Additionnés à ceux du POP, les suffrages socialistes permettent à la gauche d'être majoritaire dans les districts du Locle (53,1 %), de La Chaux-de-Fonds (51,4 %), de La Vallée (50,2 %) et dans l'arrondissement d'Yverdon (50,3 %).

¹ La part du Parti socialiste est calculée sur les suffrages sauf pour Genève et Vaud où elle est basée sur les listes attribuées aux partis, à l'exclusion des listes sans dénomination. Ces calculs ont été effectués par John Clerc et reproduits notamment par le Service de presse du PSS.